



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 21-11-2025 /

Dossier complet le : 17-12-2025 /

N° d'enregistrement : 009264/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de creation d'un ensemble immobilier mixte "Gendarmerie du Golfe" sur la commune de Gassin (83)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ERILIA

Raison sociale

ERILIA

N° SIRET

05881167000015

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LAVERGNE

Prénom(s)

Frederic

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est une operation immobiliere portant sur un programme mixte avec creation de 12 batiments au total : - une gendarmerie (1 batiment), - des logements de gendarme (48 logements repartis sur 6 batiments) - des logements en Bail Reel Solidaire (BRS) (20 logements en accession BRS repartis sur 5 batiments). - des stationnements voitures (135 u) et velos (134 u) - des espaces verts arbores La zone de projet est situee lieu-dit "Pre Fronterau" quartier « Saint-Martin » au Nord du lycee du Golfe de la commune de Gassin dans le departement du Var. L'emprise totale de la zone de projet est de 22 963 m². Une partie de la zone de projet est occupee actuellement par un bassin de retention des eaux pluviales du lycee du Golfe. Cette partie de la zone de projet sera retrocedee a la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez. Ainsi la zone de projet fera 21 140 m² (hors zone bassin de retention).

4.2 Objectifs du projet

La communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a vote le principe du projet de construction de la nouvelle compagnie de gendarmerie en decembre 2017. Le demenagement de la compagnie de Gassin est en effet rendu necessaire par le projet de vente du terrain engage par DCNS Naval Group sur lequel est implante l'actuelle gendarmerie. Le choix de la communauté de communes s'est porte sur un terrain lui appartenant a cote du lycee du Golfe en raison de sa tres bonne desserte et situation. Cette situation moins enclavee que l'actuelle gendarmerie facilitera les interventions de la brigade. Le projet comporte ainsi les locaux de service et technique de la gendarmerie, des logements de gendarmes et des logements en accession a prix maitrise. 3 entites foncieres (gendarmerie, logement de fonction des gendarmes et logement Erilia) seront reparties sur la parcelle et seront distribuees et securisees de maniere distinctes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les principaux travaux seront les suivants (duree de 24 mois de travaux prevue avec 2 mois de preparation) : - Defrichement (Par courrier date du 19/08/21, la DDTM atteste que l'operation n'est pas soumise a autorisation de defrichement, - Evacuation potentielle des remblais pollues, - Decapage de 40 cm sur la partie remblai - Terrassements au droit des acces, futurs parkings, zones d'insertion des logements , - Raccordements aux reseaux (electricite, eau potable, eaux usees, fibre optique, telecom), - Realisation des fondations, - Realisation du gros oeuvre des batiments (Materiaux bas carbone et bio sourcees (label BDM + Biosource) - Gestion des eaux pluviales : creation de pentes et du reseau de collecte, creation d'un ouvrage de retention enterre, - Enrobage bitume des principales voies de circulation, des zones de stationnement et des chemins pietons, - Realisation du second oeuvre avec la creation d'acces aux logements de types escaliers - Plantations paysageres - Livraison du programme

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet accueillera des habitations a occupation permanente (68 logements) ainsi qu'un batiment (caserne) qui accueillera du public pendant les heures d'ouverture et du personnel en permanence. Le projet prévoit donc des espaces privatifs (logements avec espaces privs attenants) et un espace public. Ce dernier sera situe a proximite immediate du rond-point du lycee et accueillera un cheminement pietons et un acces PMR. Un eclairage public sera mise en place qui prendra en compte la trame noire (eclairage reduit au maximum et dirige vers le sol, eclairages avec detecteurs...).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Derogation pour la destruction, l'alteration, ou la degradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'especes animales protegees - Avis favorable du CNPN. Autorisation de defrichement (courrier DDTM du 19/08/2021).)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie de la parcelle cadastrale concernée par le projet Surface Habitable (SHAB) Nombre de logements de fonction Nombre de logements en accession sociale Surface de plancher Emprise au sol Nombre de places de stationnement Nombre de places de stationnement privatif Gendarmerie (accès restreint par portail)	(22 963, m²) (7 137, m²) (48, logements) (20, logements) (7800, m²) (11600, m²) (134, velo) (10, voitures) (72, voitures)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Pre Fonterau

Lieu-dit :

Localité : Pre Fonterau 83580 Gassin

Code postal : 83580 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 6°34'29"E Lat. : 43°15'6"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. : Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est soumis au Plan local d'urbanisme (PLU) de Gassin approuvé par délibération du Conseil Municipal le 15 février 2024. La zone de projet est dans le zonage UB (section 0A)

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF de type I la plus proche de la zone de projet est la ZNIEFF "Adret du Mont Roux" située a 4,6 km au nord-ouest de la zone de projet. La ZNIEFF de type II la plus proche de la zone de projet est la ZNIEFF "Maures" située a 185 m a l'ouest de la zone de projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'arrete de protection de biotope le plus proche se situe a 8,7 km a l'est de la zone de projet ("Anciens salins de Saint-Tropez")
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Le projet s'inscrit sur la commune de Gassin qui est une commune littorale. Toutefois, l'operation est situee en dehors des espaces proches du rivage.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des routes départementales du Var a été approuvé par délibération en date du 4 mars 2019. La zone de projet est située à 160 m à l'est de la RD 559, hors zone de bruit cartographiée dans le PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Les monuments historiques les plus proches sont situés dans le centre-ville de Saint-Tropez à 3,5 km au nord-est de la zone de projet. Le site patrimonial remarquable le plus proche de la zone de projet est le site de Frejus situé à 24 km au nord-est de la zone de projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Une part du tenement foncier, d'une surface de 5000 m², est située dans une zone humide (habitats caractéristiques des zones humides) dont 2570 m² en tant que plan d'eau SRCE "Secteur des Cotiers, du cap Benat au Var". L'emprise du projet impacte environ 150 m² de cette zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Gassin est couverte par un plan de prévention du risque inondation, aucun autre plan de prévention des risques naturels concerne la commune. La municipalité n'est couverte par aucun plan de prévention
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le plan de prévention du risque inondation (PPRi) a été approuvé le 30/12/2005.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	La zone de projet n'est pas située dans un site répertorié "Anciens sites industriels et activités de service" (BASIAS) ni dans un site répertorié dans la base de données "Sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif" (BASOL) ou dans un SIS. Présence d'un remblai au droit de la zone de projet liée à la construction de l'hôpital de Gassin. L'étude
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La Zone de Répartition des Eaux la plus proche est située à 1,3 km à l'ouest de la zone de projet. Il s'agit de la ZRE "Nappe alluviale de la Giscle et de la Mole".
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le périmètre de protection le plus proche est situé à 1,5 km à l'ouest de la zone de projet, il s'agit d'un périmètre de protection rapprochée (PPR) d'un captage public d'eau souterraine AEP (alimentation d'eau potable)
Dans un site inscrit ?	☒	☐	La zone de projet est entièrement située dans le site inscrit "Presqu'île de Saint-Tropez" qui couvre une surface de 8 164 ha.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les sites Natura 2000 les plus proches sont les Zones Speciales de Conservation (ZSC) "La plaine et le massif des Maures" (FR9301622) située a 10,4 km a l'ouest de la zone de projet et "Corniche Varoise" (FR9301624) située a 7,2 km a l'est de la zone de projet.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe le plus proche est le site "Les deux groupes de pins a Cogolin" situe a 1,4 km au nord de la zone de projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	En phase travaux, le projet ne modifiera que ponctuellement la permeabilite de la zone d'etude : travaux de terrassement, impermeabilisation temporaire pour les besoins de stockage et de stationnement des engins de chantier. Cet aspect sera etudie dans le cadre du dossier loi sur l'eau. En phase de fonctionnement, le projet n'entrainera aucun drainage ou modification des
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Une grande partie des deblais devront faire l'objet d'une evacuation. Pour limiter cet excedent, le remblai existant est conserve pour construire dessus
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Non pas de deficit de terre, pas d'amenee necessaire. Oui pour les materiaux lies a la construction des batiments.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet sera relie au reseau communal en eau potable et assainissement. Leur dimensionnement a ete prevu dans le cadre de la conception du projet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	1 mesure d'evitement et 9 mesures de reduction ont ete retenues par le maitre d'ouvrage. Malgré ces efforts, il reste un impact sur le derangement d'individus ou la destruction / degradation de l'habitat de la Tortue d'Hermann. Un dossier de demande de derogation a ete etabli (joint en annexe). La commission CNPN a emis un avis favorable sous conditions le 04/08/2025. Une ORE
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	L'evaluation simplifiee des incidences conclut sur l'absence d'incidence sur les habitats et les especes d'interets communautaires identifiees au FSD des sites Natura 2000 FR9301624 et FR9301622 retenus dans l'analyse.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La zone de projet est classee en zone UB au PLU de Gassin. Il s'agit d'une zone de remblais couverte d'une friche et servant pour partie de parking "sauvage" au lycee de Gassin et de piste d'auto-ecole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet est eloigne des zones presentant des risques technologiques et n'est pas de nature a generer un risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La zone de projet ne s'inscrit pas dans l'enveloppe du PPRI de Gassin. La zone de projet est situee en zone de sismicite faible, en zone d'alea faible au regard du risque de retrait-gonflement des sols argileux. La zone de projet n'est pas soumise a un risque lie a la presence d'une cavite souterraine, au risque lie aux mouvements de terrain. La zone de projet est faiblement exposee au
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Le projet vise a accueillir des logements, donc des personnes susceptibles d'etre concernees par des risques sanitaires potentiels d'origine exterieure au projet (pollution de l'air)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase travaux, les effets liés au déplacement des engins de chantier seront très faibles à négligeables par rapport aux trafics actuels (environ 15 555 véhicules par jour en moyenne annuelle sur la RD 559 selon un comptage temporaire à proximité du projet réalisé par le CD83). En phase exploitation, l'étude de trafic démontre que l'impact circulatorio du projet est minime (de l'ordre de 10%) et qu'il ne dégrade pas le niveau de service des
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les travaux seront source de bruit par le fonctionnement des engins de chantier. Il s'agit d'une nuisance temporaire. L'augmentation du trafic induit par le projet (10%) est peu significative et n'aura pas d'incidence sur
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le site d'implantation de la gendarmerie est en dehors de la zone affectée par le bruit de la RD559
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase travaux, pas d'usage d'explosif ou d'engin susceptible d'émettre des vibrations ressenties à moyenne / longue distance. En fonctionnement, le projet ne sera pas source de vibrations
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les travaux se dérouleront de jour. En usage, l'éclairage sera directionnel et respectera les recommandations édictées dans le PLU de Gassin
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet s'inscrit dans un tissu urbain
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	polluants atmosphériques émis par les engins de chantier, juge faible à négligeable. S'agissant d'une opération immobilière, les rejets dans l'air seront liés au trafic induit qui reste négligeable
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	L'opération sera source de rejet d'eaux usées (eaux grises) issues de l'usage des locaux d'habitation et de la caserne
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le projet sera raccordé au réseau EU de la commune. Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers un bassin de rétention avant rejet au milieu naturel (le Bourrian).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase de travaux, le projet sera source de production de déchets non dangereux du fait de l'activité du chantier. En raison de la présence avérée de polluants dans les remblais du site, des opérations spécifiques de tri et de traitement en filière adaptée et le suivi par un organisme compétent sera réalisé. En fonctionnement, le projet sera une faible source de déchets verts et déchets ménagers qui seront dirigés vers les filières appropriées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le projet n'aura pas d'effet notable sur le patrimoine culturel. Le projet est pensé de sorte à se fondre dans le paysage local (architecture locale).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	La zone de projet est actuellement à l'état de friche depuis plusieurs années. Une piste moto-école occupe une partie de la zone est de la zone de projet ainsi qu'un parking "sauvage" utilisé par les usagers du lycée de Gassin. La vocation du sol va changer puisque le terrain va passer de l'état de friche à une zone résidentielle et une gendarmerie.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues pour éviter/réduire les effets du projet sont présentées en Annexe 21 du présent dossier d'examen au cas par cas. Le maître d'ouvrage s'engage à respecter ces mesures.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est d'ampleur limitée et les enjeux pris en compte dans la conception et des le stade de la présente demande. Le dossier de déclaration Loi sur l'Eau viendra étayer les impacts et mesures sur l'eau et les milieux aquatiques. Par ailleurs, les impacts sur la biodiversité ont été évalués, la séquence ERC étayée dans l'étude faune flore et les mesures compensatoires sont décrites dans un dossier spécifique joint en annexe. Une ORE sur une parcelle de 0,66 ha sera mise en place au profit de la Tortue d'Hermann. La commission CNPN a émis un avis favorable sous conditions. Au regard des conclusions de ces études spécifiques, de la bonne connaissance du contexte environnemental, de la volonté du maître d'ouvrage d'évaluer de manière la plus exhaustive possible les impacts du projet sur l'environnement, une évaluation

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)